

PROGRAMMATION DE COURS MESURES SANITAIRES EN PLACE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Introduction

Dans le contexte actuel de la pandémie, il incombe à la Ville de Saint-Sauveur de prendre des mesures sanitaires afin d'assurer la sécurité de tous. Le présent document en sera un de référence afin d'appliquer les normes sanitaires adéquates s'appliquant à notre programmation de cours. La situation évoluant constamment, le document sera mis à jour régulièrement.

Les incontournables :

Pour l'ensemble des activités de notre programmation, voici les mesures sanitaires incontournables :

1. Lavage des mains dès l'entrée dans un bâtiment : gel désinfectant disponible aux entrées des bâtiments et dans chaque salle ;
2. Maintenez autant que possible une distance d'au moins 1 mètre (environ 3 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit. Si ce n'est pas possible, portez un masque ou un couvre-visage. Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives;
3. Le port du couvre-visage n'est plus obligatoire, mais il demeure recommandé lors d'activités sportives intérieures. Il est suggéré de le retirer seulement dans le cas où il causerait une gêne importante pour la pratique de l'activité. Cet enjeu peut être respiratoire ou lié à la sécurité, notamment si le masque ou le couvre-visage nuit à la visibilité. Il peut également être retiré s'il ne confère aucune protection significative, par exemple s'il y a une grande distanciation entre les joueurs;
4. La présence des participants sera prise à chaque cours;
5. Ne présenter aucun symptôme s'apparentant à la COVID-19.

Spectateurs

- Les spectateurs sont autorisés jusqu'à la limite de capacité maximale de la salle.

Équipements

- Le prêt d'équipement est autorisé, mais il est également possible d'apporter son propre matériel.

Désinfection

- Il est demandé à chaque participant de désinfecter le matériel prêté avant son utilisation;
- La désinfection des salles de bains, des poignées et des endroits les plus touchés se fait régulièrement;
- Le lavage des planchers se fait de façon journalière.

Mesures en cas de non-respect des mesures sanitaires

- Un participant refusant de se conformer aux mesures sanitaires mises en place se verra remettre un avis par le professeur, le surveillant ou le préposé au gymnase;
- Si le participant ne se conforme pas aux directives suite à cet avis, un remboursement de l'activité sera effectué selon la politique de remboursement.